



## ATELIER FORUM OUVERT

**Peut-on mettre en place un seul contrat d'alternance ?**

### Discussion – points saillants

- Mise en place d'un seul document unique
- Faciliter la mise en œuvre pour les différentes parties (employeur, alternant, organisme de formation, organismes financeurs)
- Les avantages du contrat d'alternance seront mis en place selon le public (âges, Agefiph, ancienneté d'inscription au Pôle Emploi etc.
- La dématérialisation est un moyen pour faciliter